

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 10.07.2026

Visible par le public jusqu'au: 10.07.2027

Numéro de publication: BA-VS05-0000022510

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions, Kanton Wallis - Kantonales Baukommission, Rue des Creusets 5, 1951 Sion

Demande d'autorisation de construire – Décision relative à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) - Projet de construction d'un parc solaire alpin "Parc solaire de Prafleuri" avec téléphérique de chantier, Hérémente

Publication d'une décision relative à l'étude d'impact sur l'environnement portant sur :

Décision relative à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) - Projet de construction d'un parc solaire alpin "Parc solaire de Prafleuri" avec téléphérique de chantier

District

Hérens

Coordonnées

2°59'250 / 1°00'3'100

Lieux-dits

La Barne, Allève

Travaux

Le projet prévoit la construction d'un parc solaire d'une puissance maximale totale de 12 MW, comprenant 12'984 panneaux bifaciaux montés par lot de 8 sur 1'623 structures en "tables", avec des châssis en bois. Trois bâtiments d'exploitation seront construits, qui feront office de bâtiments de service et de garage. Un blondin de chantier servira au transport de matériel. Deux places d'installation de chantier seront aménagées aux stations de départ et d'arrivée du blondin, respectivement à Motôt et Prafleuri.

Propriétaire(s)

Grande-Dixence SA, Commune d'Hérémente, Consortage de l'alpage d'Allève, Bourgeoisie d'Hérémente

Auteur des plans

Alpiq SA, PRA Ingénieurs Conseils SA, Charpente Concept, Mijong – Architecture & Design, Oiken Solutions SA, Nivalp SA, IDEALP SA, Geosat SA

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux art. 20 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE) et 15 du règlement d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (ROEIE), la Commission cantonale des constructions (CCC) rend public qu'elle a pris une décision relative à une étude d'impact sur l'environnement. La décision avec les autorisations spéciales, le rapport technique et environnementale et l'évaluation du Service de l'environnement (SEN) pourront être consultés aux greffes de la Commune d'Anniviers, veuillez-vous référer aux communes pour la consultation du BO, et au Secrétariat de la Commission cantonale des constructions (SeCCC, rue des Creusets 5, 1950 Sion) les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 ou sur rendez-vous pendant les heures d'ouverture des guichets, du 10 juillet 2026 au 10 août 2026 inclus.

Point de contact

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions
Rue des Creusets 5
1951 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 10.08.2026